

Accueil>Intenter une action en justice>Où et comment>Coûts

Coûts

Lituanie

Cette page fournit des informations sur le coût des procédures judiciaires en Lituanie. Les études de cas suivantes vous donneront une idée plus précise du coût des procédures: Droit de la famille - Divorce Droit de la famille – garde de l'enfant Droits de la famille – aliments Droit commercial – contrat Droit commercial – responsabilité

Dispositions relatives aux honoraires des professions juridiques

1. Avoués (*Solisitoria*)

Cette profession n'existe pas en Lituanie.

2. Avocats (*Advokatai*)

Les honoraires des avocats ne sont pas réglementés en Lituanie. Ils varient en fonction de la complexité de l'affaire et des ressources en jeu. Toutefois, les honoraires ne peuvent pas excéder le montant maximal établi dans les recommandations du **ministre de la justice** et du **président du Conseil lituanien de l'ordre des avocats** (*Lietuvos advokatų taryba*).

3. Conseillers juridiques (*Baristeriai*)

Cette profession n'existe pas en Lituanie.

4. Huissiers (*Antstoliai*)

Les huissiers n'interviennent que dans le cas du non-respect par le débiteur d'une décision judiciaire et s'il faut présenter des actes ayant force exécutoire. Le montant et le paiement des frais d'exécution ainsi que l'exonération desdits frais sont régis par les instructions en matière d'**exécution des décisions**. L'ensemble des frais d'exécution doit être supporté par la personne chargée du recouvrement. Lors de l'exécution de la décision judiciaire ou après son exécution, les honoraires de l'huissier sont recouverts par celui-ci auprès du débiteur.

Le montant des honoraires dépend du type d'exploit et du nombre d'exploits réalisés. Certains frais d'exécution sont fixes (le prix de certains services s'élève à 60 litas (LTL) par heure), tandis que certains honoraires sont calculés comme un pourcentage de la valeur des biens faisant l'objet d'un recouvrement.

Frais fixes

Frais fixes dans les procédures civiles

Frais fixes dus par les parties à une procédure civile

Les frais de **procédure civile** consistent en un droit de timbre et d'autres frais: les frais relatifs à la représentation et à la signification des actes judiciaires, les montants payés aux experts et (ou) aux témoins, les frais d'exécution, etc. Dans certains cas, le montant du droit de timbre est fixé dans le code de procédure civile et il est forfaitaire. Les frais sont définis dans le chapitre VIII du **code de procédure civile**.

Moment de la procédure civile où une partie doit régler des frais fixes

De manière générale, le droit de timbre est réglé avant l'introduction d'une action devant une juridiction.

Frais fixes dans les procédures pénales

Frais fixes dus par les parties à une procédure pénale

Les parties au procès pénal ne supportent pas de frais fixes.

Frais fixes dans les procédures constitutionnelles

Frais fixes dus par les parties à une procédure constitutionnelle

Les procédures constitutionnelles sont gratuites, mais les citoyens ordinaires n'ont pas la possibilité de saisir la Cour constitutionnelle.

Quelle information préalable peut-on attendre de son représentant légal?

La législation ne prévoit aucune obligation directe en matière d'information préalable.

Frais à la charge de la partie ayant gagné un procès

Les frais de procédure civile sont déterminés au chapitre VIII du code de procédure civile.

Sources d'information relative aux frais de justice

Où peut-on trouver de l'information sur les frais de justice en Lituanie?

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le rapport en annexe [Rapport lituanien de l'étude sur la transparence des coûts](#)  (950 Kb) 

Dans quelles langues peut-on trouver l'information sur les frais de justice en Lituanie?

Ces informations sont disponibles en anglais.

Où trouver de l'information en matière de médiation?

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site internet: [procédure de médiation judiciaire](#).

Aide judiciaire

Conditions d'octroi de l'aide judiciaire

La législation lituanienne prévoit deux types d'aide judiciaire garantie par l'État.

L'**aide judiciaire de première ligne** couvre l'aide judiciaire fournie conformément à la procédure visée dans la loi sur l'aide judiciaire garantie par l'État; elle couvre également les conseils juridiques et l'élaboration des documents destinés aux autorités nationales et municipales, à l'exception des documents de procédure. De même, l'aide judiciaire couvre les conseils sur le règlement extrajudiciaire des litiges, les actions relatives au règlement à l'amiable des litiges et la rédaction des contrats amiables.

L'**aide judiciaire de deuxième ligne** couvre l'élaboration des documents, la défense et la représentation en justice, y compris le processus d'exécution et la représentation lors du règlement extrajudiciaire des litiges, lorsque ce dernier est prévu par la législation ou par une décision judiciaire. En outre, cette aide judiciaire couvre l'indemnisation des frais de procédures civiles et des frais relatifs à l'examen des affaires administratives ainsi qu'à l'examen des actions civiles introduites dans le cadre de procédures pénales.

Les citoyens de la République de Lituanie, les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne, les autres personnes physiques qui résident légalement en Lituanie ou dans les autres États membres de l'Union européenne, ainsi que les autres personnes visées aux traités internationaux dont la Lituanie est signataire, ont droit à l'**aide judiciaire de première ligne, quels que soient leurs revenus**.

Les citoyens de la République de Lituanie, les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne, ainsi que les autres personnes physiques qui résident légalement en Lituanie et dans les autres États membres peuvent solliciter l'aide judiciaire de deuxième ligne. Les demandeurs ne peuvent bénéficier de l'aide judiciaire de deuxième ligne que si leur **patrimoine et leurs revenus annuels ne dépassent pas le niveau patrimonial et le niveau de revenus déterminés par le gouvernement** aux fins de l'octroi d'une aide judiciaire conformément à la loi sur l'aide judiciaire garantie par l'État.

Par conséquent, l'évaluation de la situation patrimoniale d'une personne concernée se fonde sur un système général relatif au niveau patrimonial et au niveau de revenus (ce système prévoit un niveau de revenus en dessous duquel un demandeur est considéré comme indigent).

Droit à l'aide judiciaire

Le gouvernement a défini **deux niveaux** applicables **de patrimoine et de revenus**. Le patrimoine et les revenus d'un demandeur ne doivent pas dépasser le premier ou le deuxième niveaux prévus par la loi. En outre, le revenu annuel net du demandeur (au cours des douze derniers mois) ne doit pas excéder le premier ou le deuxième niveaux de revenus définis dans la législation lituanienne.

L'indigence n'est pas le seul critère applicable afin de déterminer la possibilité pour une personne de bénéficier de l'aide judiciaire de deuxième ligne.

Une personne a droit à **l'aide judiciaire de première ligne**, si son revenu mensuel est inférieur au montant de 8 000 LTL (2 318,8 EUR), auquel s'ajoute un montant de 3 000 LTL (869,6 EUR) pour chaque personne à sa charge. Elle a droit à **l'aide judiciaire de deuxième ligne**, si son revenu mensuel est inférieur au montant de 12 000 LTL (3 478,2 EUR), auquel s'ajoute un montant de 4 400 LTL (1 275,3 EUR) pour chaque personne à sa charge. Les obligations de ladite personne vis-à-vis des personnes à sa charge ne sont pas prises en considération lors de l'évaluation de son indigence.

Eu égard au patrimoine et aux revenus de la personne concernée, l'aide judiciaire de deuxième ligne est garantie et couverte par l'État comme suit:

à 100 %, lorsqu'il est constaté que le patrimoine et les revenus de ladite personne correspondent au premier niveau;

à 50 %, lorsqu'il est constaté que le patrimoine et les revenus de ladite personne correspondent au deuxième niveau.

L'État doit garantir et couvrir, pour les personnes visées à l'article 12 de la loi susmentionnée, 100 % des frais de l'aide judiciaire de deuxième ligne (voir ci-dessous). Les frais sont couverts, quels que soient le patrimoine et le revenu des personnes, sauf si celles-ci (visées à l'article 12, paragraphe 6, de la loi) peuvent disposer librement de leur patrimoine et de leurs revenus. Dans ce cas, on considère que ces personnes relèvent du deuxième niveau de patrimoine et de revenus et l'État garantit et couvre 50 % des frais de l'aide judiciaire de deuxième ligne.

Certaines catégories de personnes bénéficient de l'indemnisation des frais de l'aide judiciaire de deuxième ligne indépendamment du **niveau patrimonial et de revenus** établi par le gouvernement (en vertu de l'article 12 de la loi sur l'aide judiciaire garantie par l'État). Parmi ces catégories figurent:

les personnes ayant droit à l'aide judiciaire dans le cadre des procédures pénales (conformément à l'article 51 du code lituanien de procédure pénale), y compris les autres cas prévus par la législation, lorsque la participation d'un avocat de la défense est obligatoire;

les parties lésées au procès en dommages-intérêts, ces derniers résultant d'actes criminels, y compris lorsque la question des dommages-intérêts est examinée dans le cadre de la procédure pénale;

les personnes bénéficiant d'une indemnité sociale conformément à la loi lituanienne sur l'aide sociale financière en faveur des familles démunies (des personnes isolées);

les personnes à charge qui vivent dans des centres résidentiels assurant des services sociaux;

les personnes atteintes d'une incapacité grave ou déclarées en incapacité de travail; ou les personnes ayant atteint l'âge de la retraite, dont les besoins spécifiques importants sont constatés conformément à la procédure visée à la législation, ainsi que les tuteurs (curateurs) desdites personnes, lorsque l'aide judiciaire garantie par l'État est nécessaire à la représentation et à la défense des droits et des intérêts des personnes sous tutelle (des personnes mises sous curatelle);

les personnes ayant apporté des preuves attestant qu'elles ne peuvent disposer de leur patrimoine ni de leurs fonds pour des raisons objectives et que, par conséquent, le patrimoine et les revenus annuels dont elles peuvent librement disposer ne dépassent pas le niveau de patrimoine et de revenus défini par le gouvernement lituanien afin d'octroyer l'aide judiciaire conformément à ladite loi;

les personnes atteintes de maladies mentales graves, lorsque les questions relatives à leur hospitalisation forcée et à leur traitement sont examinées en vertu de la loi lituanienne sur les soins de santé mentale, ainsi que leurs tuteurs (curateurs), lorsque l'aide judiciaire garantie par l'État est nécessaire à la représentation des droits et des intérêts des personnes sous tutelle (des personnes mises sous curatelle);

les débiteurs dans le cadre d'une procédure d'exécution, lorsque le recouvrement porte sur le dernier logement dans lequel ils résident;

les parents ou les autres représentants légaux d'enfants mineurs, lorsqu'il s'agit de l'expulsion de ces derniers;

les enfants mineurs, lorsqu'ils saisissent indépendamment une juridiction, dans les cas définis par la loi, en vue de défendre leurs droits ou leurs intérêts protégés par la législation, à l'exception des enfants mineurs mariés selon les modalités visées à la législation ou dont la pleine capacité juridique (l'émancipation) a été reconnue par une juridiction;

les personnes faisant l'objet d'une demande de reconnaissance de leur incapacité, dans le cadre des procédures relatives à la reconnaissance de l'incapacité d'une personne physique;

les personnes qui sont parties au procès lié à l'enregistrement d'une naissance;

les autres personnes, dans les cas visés aux traités dont la République de Lituanie est signataire.

Honoraires des experts

La juridiction indemnise les experts pour la perte de revenus subie du fait de leur absence au travail direct ou de l'impossibilité d'exercer leurs occupations habituelles, pour chaque journée passée à la juridiction à la demande de cette dernière. Les experts sont rémunérés pour la réalisation d'une expertise pertinente et se voient rembourser toutes les dépenses encourues dans le cadre de leur comparution et tous les frais relatifs au transport et à la location du logement. Ils perçoivent en outre une indemnité journalière. Une partie qui demande de faire appel à un expert doit payer d'avance une **caution** dont le montant est défini par la juridiction. Si les deux parties demandent de faire appel à un ou des expert(s), elles versent la caution à parts égales. La caution est versée sur le compte spécial de la juridiction.

Si, dans les cas prévus par le **code civil** lituanien ou les autres lois, **la juridiction fait appel à des témoins et à des experts de sa propre initiative, les dépenses y relatives sont supportées par le budget de l'État**. Il peut s'agir d'une expertise ou d'une inspection sur le lieu de l'évènement.

Lors de la fixation du montant de la caution, le montant des dépenses à supporter doit être pris en considération. La juridiction paie les experts après la réalisation de leurs obligations. La juridiction doit également payer la facture présentée par l'institution ayant réalisé l'expertise. Les montants sont payés à partir du compte spécial de la juridiction, ouvert dans une banque de la région de cette juridiction. Dans le cas où aucune caution n'a été versée, les montants payés aux experts et aux institutions d'expertise doivent être versés au compte spécial de la juridiction **par la partie contre laquelle le jugement est rendu ou par toutes les parties, au prorata des requêtes acceptées et rejetées**. Le **ministère de la justice** définit les montants maximaux de ces dépenses.

Honoraires des traducteurs et interprètes

La juridiction indemnise les traducteurs et les interprètes pour la perte de revenus subie du fait de leur absence au travail direct ou de l'impossibilité d'exercer leurs occupations habituelles, pour chaque journée passée à la juridiction à la demande de cette dernière. Les traducteurs et les interprètes doivent être rémunérés pour leur travail de traduction et d'interprétation et se voir rembourser toutes les dépenses encourues dans le cadre de leur comparution et

tous les frais relatifs au transport et à la location du logement. Ils perçoivent en outre une indemnité journalière. Une partie au procès dont le document soumis à la juridiction doit être traduit vers une langue étrangère, doit payer d'avance une caution dont le montant est défini par la juridiction.

Les traducteurs et les interprètes sont rémunérés par la juridiction sur les fonds du budget national prévus à cet effet, à l'exception des montants versés aux traducteurs pour la traduction vers une langue étrangère des documents de procédure soumis par les parties. Les frais relatifs aux services d'interprétation et (ou) de traduction fournis lors d'une audience doivent être **couverts par le budget de l'État**. Le ministère de la justice a défini le montant maximal de ces dépenses.

Annexes liées

[Rapport lituanien de l'étude sur la transparence des coûts](#)  (950 Kb) 

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Étude de cas n° 1 – droit de la famille - divorce - Lituanie

Dans cette étude de cas sur le droit de la famille - divorce, il a été demandé aux États membres de conseiller la partie qui demande le divorce au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Cas A – Situation nationale: un couple se marie. Par la suite, les époux se séparent et conviennent de divorcer.

Cas B – Situation transnationale: deux ressortissants d'un même État membre (État membre A) se marient. Le mariage est célébré dans l'État membre A. Après le mariage, les époux partent vivre et travailler dans un autre État membre (État membre B), où ils établissent leur résidence. Peu après, le couple se sépare; la femme retourne dans l'État membre A, tandis que le mari reste dans l'État membre B. Le couple convient de divorcer. À son retour dans l'État membre A, la femme demande immédiatement le divorce devant les tribunaux de l'État membre B.

Frais en Lituanie

Frais afférents aux instances, aux appels et autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance		
	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais
Cas A	Les époux qui introduisent une demande de dissolution du mariage par consentement mutuel sont exemptés des frais officiels lorsque l'affaire est entendue par une juridiction.	Les participants à une procédure paient 10 litas pour une copie d'un document de procédure et 1 litas pour chaque page.	Le tribunal impute le paiement des frais de justice encourus par la partie gagnante à la partie adverse, même si cette dernière est exemptée du paiement des frais de justice qui sont supportés par le budget de l'État.
Cas B	Les personnes physiques ou morales ressortissantes d'autres États sont soumises aux mêmes conditions d'exemption, de réduction, de report et d'étalement des paiements que les citoyens lituaniens.	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Étude de cas	Appels		
	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais
Cas A	Les époux qui introduisent une demande de dissolution du mariage par consentement mutuel sont exemptés des frais officiels lorsque l'affaire est entendue par une juridiction.	Les participants à une procédure paient 10 litas pour une copie d'un document de procédure et 1 litas pour chaque page	La cour ou le tribunal impute le paiement des frais de justice encourus par la partie gagnante à la partie adverse, même si cette dernière est exemptée du paiement des frais de justice qui sont supportés par le budget de l'État.
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Étude de cas	Modes alternatifs de résolution des conflits	
	Ce type d'affaire s'y prête-t-il?	Frais
Cas A	Oui, après qu'une audience préliminaire a permis d'identifier l'essence du litige, la juridiction offre aux deux parties la possibilité de trouver un accord de compromis mutuellement acceptable et de régler ainsi l'affaire à l'amiable.	Gratuit
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

--	--

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Aide juridictionnelle			
Étude de cas	Où et dans quelles conditions est-elle applicable?	Quand l'aide est-elle totale?	Conditions?
Cas A	L'aide primaire peut être réclamée comme indiqué dans la section relative à l'aide juridictionnelle ci-dessus. L'aide secondaire peut être accordée dans les conditions définies dans la section relative à l'aide juridictionnelle ci-dessus.	L'État garantit 100 % des coûts liés à l'aide juridictionnelle primaire. Les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire tiennent compte du patrimoine et des revenus de la personne (voir la section relative à l'aide juridictionnelle ci-dessus)	Les personnes qui souhaitent bénéficier de l'aide juridictionnelle primaire peuvent en faire la demande auprès de l'institution exécutive d'une municipalité, en fonction du lieu de résidence déclaré. Les personnes qui souhaitent bénéficier de l'aide juridictionnelle secondaire doivent en faire la demande, accompagnée des pièces justifiant la demande et attestant l'éligibilité à l'aide juridictionnelle secondaire.
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Remboursement				
Étude de cas	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a apportée?
Cas A	Les parties qui divorcent par consentement mutuel sont dispensées des frais d'instance.		Les frais de l'aide juridictionnelle garantie par l'État et ceux encourus par le débiteur dans le cadre de l'exécution.	<p>Lorsque la fourniture de l'aide juridictionnelle secondaire prend fin pour les raisons visées à l'article 23, paragraphe 1, points 1, 2 et 6, de la loi. Les coûts peuvent être recouverts auprès de la personne à qui l'aide a été accordée conformément à la procédure définie par la loi.</p> <p>Lorsque des prestations d'assurance sont versées après paiement des frais, les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire doivent être reversés au budget de l'État dans un délai d'un mois à compter du paiement des prestations de l'assurance, conformément à la procédure définie par le ministre de la justice. Si une personne ne reverse pas ces coûts, ils doivent être recouverts selon la procédure légale.</p> <p>Lorsque l'aide juridictionnelle secondaire a été accordée (article 12, point 6, de la loi), mais que les circonstances changent (article 11, paragraphe 2, point 1), la personne doit rembourser le montant de l'aide juridictionnelle secondaire à l'État, dans les délais impartis par le service compétent. Si elle ne le fait pas, les frais seront recouverts selon la procédure légale applicable.</p> <p>Lorsqu'une aide juridictionnelle secondaire de 50 % est fournie et qu'un demandeur ne paie pas sa part de 50 % des frais de la procédure civile ou administrative dans les délais impartis, l'affaire peut se terminer sans que le juge ne se prononce sur le bien-fondé de l'affaire, et le demandeur doit rembourser les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire dans les délais impartis par le service compétent. L'État sera représenté par le service de l'aide juridictionnelle.</p>

Cas B	Idem que dans la situation nationale			
--------------	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transfrontaliers?	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Description	Coût approximatif?
Cas A	Tous les documents de procédure et leurs annexes doivent être soumis à la juridiction dans la langue officielle de l'État.	Une partie dont les documents de procédure doivent être traduits dans une langue étrangère, doit payer à l'avance une caution pour un montant défini par la cour ou le tribunal afin de couvrir les frais d'instance. Si les deux parties présentent de telles demandes, elles verseront la caution à parts égales.	Les personnes qui ne parlent pas la langue officielle se voient garantir le droit à des services d'interprétation/traduction durant la procédure.	La cour ou le tribunal doit payer les traducteurs/interprètes sur les fonds du budget de l'État.		
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale		

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Étude de cas n° 2 – droit de la famille – garde des enfants - Lituanie

Dans cette étude de cas sur le droit de la famille – garde des enfants, il a été demandé aux États membres de conseiller la partie demanderesse au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Case A – Situation nationale: deux personnes ont vécu ensemble hors mariage pendant plusieurs années. Elles ont un enfant de trois ans, lorsqu'elles se séparent. Un jugement accorde la garde de l'enfant à la mère et un droit de visite au père. La mère intente une action en justice pour limiter le droit de visite accordé au père.

Case B – Situation transnationale du point de vue d'un avocat exerçant dans l'État membre A: deux personnes ont vécu ensemble hors mariage dans un État membre (État membre B) pendant plusieurs années. Elles ont un enfant ensemble, mais se séparent immédiatement après la naissance de celui-ci. Un jugement rendu dans l'État membre B accorde le droit de garde de l'enfant à la mère et un droit de visite au père. La mère et l'enfant partent vivre dans un autre État membre (État membre A), comme le jugement les autorise à le faire, tandis que le père reste dans l'État membre B. Quelques années plus tard, la mère intente une action en justice dans l'État membre A pour modifier le droit de visite du père.

Frais en Lituanie

Frais afférents aux instances, aux appels et autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance			Appels		
	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais
Cas A	Les frais officiels dans les affaires concernant des litiges entre parents séparés sur les contacts avec l'enfant s'élèvent à 100 litas. Les juridictions peuvent adapter ce	Les participants à une procédure paient 10 litas pour une copie d'un document de	La cour ou le tribunal impute le paiement des frais de justice encourus par la partie gagnante à la partie adverse, même si cette dernière est	Les frais officiels dans les affaires concernant des litiges entre parents séparés sur les contacts avec l'enfant s'élèvent à 100 litas. Les juridictions peuvent	Les participants à une procédure paient 10 litas pour une copie d'un document de	La cour ou le tribunal impute le paiement des frais de justice encourus par la partie gagnante à la partie adverse, même si cette dernière est

	montant en tenant compte de l'indice trimestriel des prix à la consommation (aujourd'hui 132)	procédure et 1 litas pour chaque page.	exemptée du paiement des frais de justice qui sont supportés par le budget de l'État.	adapter ce montant en tenant compte de l'indice trimestriel des prix à la consommation (aujourd'hui 132)	procédure et 1 litas pour chaque page.	exemptée du paiement des frais de justice qui sont supportés par le budget de l'État.
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Étude de cas	Modes alternatifs de résolution des conflits					
	Ce type d'affaire s'y prête-t-il?			Frais		
Cas A	Oui, après qu'une audience préliminaire a permis d'identifier l'essence du litige, la juridiction offre aux deux parties la possibilité de trouver un accord de compromis mutuellement acceptable et de régler ainsi l'affaire à l'amiable.			Gratuit		
Cas B	Idem que dans la situation nationale			Idem que dans la situation A		

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat		Huissier de justice		
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice
Cas A	La représentation par un avocat n'est pas obligatoire	Voir la section sur la réglementation des honoraires des professions juridiques ci-dessus	Non	Non	Non. Les huissiers n'interviennent qu'après l'émission de titres exécutoires Coûts de l'exécution: 60 litas, que l'huissier peut réclamer pour chaque exécution, 200 litas pour le salaire de l'huissier et les autres frais d'exécution, en fonction du type d'exécution et du montant des actions d'exécution
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Étude de cas	Expert				
	Le recours à l'expert est-il obligatoire?			Coût	
Cas A	La cour ou le tribunal peut désigner un expert ou une expertise pour des questions qui nécessitent des connaissances spéciales en sciences, en médecine, en art, en ingénierie ou en artisanat, suivant l'avis des parties à la procédure.			Une caution d'un montant fixé par la juridiction doit être payée par la partie qui demande l'expertise. Le gouvernement ou une institution autorisée définit les dépenses maximales. La cour ou le tribunal impute le paiement des frais de justice encourus par la partie gagnante à la partie adverse, même si cette dernière est exemptée du paiement des frais de justice qui sont supportés par le budget de l'État.	
Cas B	Idem que dans la situation nationale			Idem que dans la situation nationale	

Frais d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas	Indemnisation de témoins		Gage ou caution		Autres frais	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Coût	Description	Coût
					Les autres frais comprennent:	Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus. Les dépenses relatives à la perquisition du défendeur

Cas A	Oui, les montants versés aux témoins sont ajoutés aux frais d'instance	Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus.	Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus.	La juridiction doit tenir compte de la situation matérielle de la partie qui doit supporter ces coûts. Le montant dépend de la nature de l'action procédurale et ne peut pas dépasser 100 000 litas.	1) l'inspection d'un lieu; 2) la perquisition du défendeur; 3) la notification de documents de procédure; 4) la satisfaction de la décision judiciaire; 5) le remboursement du travail du curateur; 6) les autres frais nécessaires et raisonnables	doivent être imputées à la partie qui l'a réclamée ou à la juridiction. Voir la section relative aux honoraires des huissiers. Un tuteur a le droit de recevoir une rémunération pour représentation, conformément aux tarifs et à la procédure définis par le gouvernement ou son institution autorisée. Les frais de représentation sont supportés par la partie à l'initiative de laquelle le tuteur est désigné et qui doit payer à l'avance ses frais de représentation
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle		
	Où et dans quelles conditions est-elle applicable?	Quand l'aide est-elle totale?	Conditions?
Cas A	L'aide primaire peut être réclamée comme indiqué dans la section relative à l'aide juridictionnelle ci-dessus. L'aide secondaire peut être accordée dans les conditions définies dans la section relative à l'aide juridictionnelle ci-dessus.	L'État garantit 100 % des coûts liés à l'aide juridictionnelle primaire. Les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire tiennent compte du patrimoine et des revenus de la personne (voir la section relative à l'aide juridictionnelle ci-dessus)	Les personnes qui souhaitent bénéficier de l'aide juridictionnelle primaire peuvent en faire la demande auprès de l'institution exécutive d'une municipalité, en fonction du lieu de résidence déclaré. Les personnes qui souhaitent bénéficier de l'aide juridictionnelle secondaire doivent en faire la demande, accompagnée des pièces justifiant la demande et attestant l'éligibilité à l'aide juridictionnelle secondaire.
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Étude de cas	Remboursement		
	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a apportée?
Cas A	La partie gagnante peut se faire rembourser les frais de procédure par la partie perdante.	Les frais de l'aide juridictionnelle garantie par l'État et ceux encourus par le débiteur dans le cadre de l'exécution.	Lorsque la fourniture de l'aide juridictionnelle secondaire prend fin pour les raisons visées à l'article 23, paragraphe 1, points 1, 2 et 6, de la loi. Les coûts peuvent être recouverts auprès de la personne à qui l'aide a été accordée conformément à la procédure définie par la loi. Lorsque des prestations d'assurance sont versées après paiement des frais, les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire doivent être reversés au budget de l'État dans un délai d'un mois à compter du paiement des prestations de l'assurance, conformément à la procédure définie par le ministre de la justice. Si une personne ne reverse pas ces coûts, ils doivent être recouverts selon la procédure légale. Lorsque l'aide juridictionnelle secondaire a été accordée (article 12, point 6, de la loi), mais que les circonstances changent (article 11, paragraphe 2, point 1), la personne doit rembourser le montant de l'aide juridictionnelle secondaire à l'État, dans les délais impartis par le service compétent. Si elle ne le fait pas, les frais seront recouverts selon la procédure légale applicable. Lorsqu'une aide juridictionnelle secondaire de 50 % est fournie et qu'un demandeur ne paie pas sa part de 50 % des frais de la procédure civile ou administrative dans les délais impartis, l'affaire peut se terminer sans que le juge ne se prononce sur le bien-fondé de l'affaire, et le demandeur doit rembourser les coûts de l'aide juridictionnelle

secondaire dans les délais impartis par le service compétent. L'État sera représenté par le service de l'aide juridictionnelle.

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?
Cas A	Tous les documents de procédure et leurs annexes doivent être soumis à la juridiction dans la langue officielle de l'État.	Une partie dont les documents de procédure doivent être traduits dans une langue étrangère doit payer à l'avance une caution pour un montant défini par la cour ou le tribunal afin de couvrir les frais d'instance. Si les deux parties font la même demande, elles verseront la caution à parts égales.	Les personnes qui ne parlent pas la langue officielle se voient garantir le droit à des services d'interprétation/traduction durant la procédure.	La cour ou le tribunal doit payer les traducteurs/interprètes à partir des fonds du budget de l'État.
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Étude de cas n° 3 – droit de la famille – pension alimentaire - Lituanie

Dans cette étude de cas sur le droit de la famille – pension alimentaire, il a été demandé aux États membres de conseiller la partie demanderesse au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Case A – Situation nationale: deux personnes ont vécu ensemble hors mariage pendant plusieurs années. Elles ont un enfant de trois ans, lorsqu'elles se séparent. Un jugement accorde le droit de garde de l'enfant à la mère. Le seul point litigieux non réglé concerne le montant de la pension alimentaire due à la mère par le père pour l'entretien et l'éducation de l'enfant. La mère intente une action en justice portant sur cette question.

Cas B - Situation transnationale du point de vue d'un avocat exerçant dans l'État membre A: deux personnes ont vécu ensemble hors mariage dans un État membre (État membre B). Elles ont un enfant de trois ans. Elles se séparent. Un jugement rendu dans l'État membre B accorde le droit de garde à la mère. Avec l'accord du père, la mère et l'enfant partent vivre dans un autre État membre (État membre A), où ils établissent leur résidence.

Un point litigieux reste en suspens. Il concerne le montant de la pension alimentaire due à la mère par le père pour l'entretien et l'éducation de l'enfant. La mère intente une action en justice portant sur cette question dans l'État membre A.

Frais en Lituanie

Frais afférents aux instances, aux appels et autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance		
	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais
Cas A	Les plaignants réclamant une pension alimentaire pour un enfant sont exemptés du paiement des frais officiels lorsque l'affaire est entendue par une juridiction.	Les participants à une procédure paient 10 litas pour une copie d'un document de procédure et 1 litas pour chaque page.	La cour ou le tribunal impute le paiement des frais de justice encourus par la partie gagnante à la partie adverse, même si cette dernière est exemptée du paiement des frais de justice qui sont supportés par le budget de l'État.
Cas B	Les personnes physiques ou morales ressortissantes d'autres États sont soumises aux mêmes conditions d'exemption, de réduction, de report et d'étalement des paiements que les citoyens lituaniens	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Étude de cas	Appels		

	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais
Cas A	Les plaignants réclamant une pension alimentaire pour un enfant sont exemptés du paiement des frais officiels lorsque l'affaire est entendue par une juridiction	Les participants à une procédure paient 10 litas pour une copie d'un document de procédure et 1 litas pour chaque page.	La cour ou le tribunal impute le paiement des frais de justice encourus par la partie gagnante à la partie adverse, même si cette dernière est exemptée du paiement des frais de justice qui sont supportés par le budget de l'État/.
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Étude de cas	Modes alternatifs de résolution des conflits	
	Ce type d'affaire s'y prête-t-il?	Frais
Cas A	Oui, après qu'une audience préliminaire a permis d'identifier l'essence du litige, la juridiction offre aux deux parties la possibilité de trouver un accord de compromis mutuellement acceptable et de régler ainsi l'affaire à l'amiable.	Gratuit
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen
Cas A	La représentation par un avocat n'est pas obligatoire	Voir la section sur la réglementation des honoraires des professions juridiques ci-dessus
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Étude de cas	Huissier de justice		
	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice
Cas A	Non	Non	Non. Les huissiers n'interviennent qu'après l'émission de titres exécutoires. Coûts de l'exécution: 1) les paiements périodiques des pensions alimentaires sont exécutés par prélèvement sur le salaire du débiteur – 30 litas pour l'exécution, que l'huissier reçoit pour chaque exécution, en fonction du type et du montant des actions d'exécution; 2) si les pensions alimentaires sont recouvrées sur le patrimoine du débiteur, les coûts d'exécution et le salaire de l'huissier dépendront du montant de la dette.
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Étude de cas	Expert	
	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	La cour ou le tribunal peut désigner un expert ou une expertise pour des questions qui nécessitent des connaissances spéciales en sciences, en médecine, en art, en ingénierie ou en artisanat, suivant l'avis des parties à la procédure.	Une caution d'un montant fixé par la juridiction doit être payée par la partie qui demande l'expertise. Le gouvernement ou une institution autorisée définit les dépenses maximales. La cour ou le tribunal impute le paiement des frais de justice encourus par la partie gagnante à la partie adverse, même si cette dernière est exemptée du paiement des frais de justice qui sont supportés par le budget de l'État/.
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Frais d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas	Indemnisation de témoins	Gage ou caution

	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Coût
Cas A	Oui, les montants versés aux témoins sont ajoutés aux frais d'instance	Oui, les montants versés aux témoins sont ajoutés aux frais d'instance	Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus.	Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus.
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Étude de cas	Autres frais	
	Description	Coût
Cas A	Les autres frais comprennent: 1) l'inspection d'un lieu; 2) la perquisition du défendeur; 3) la notification de documents de procédure; 4) l'application de la décision judiciaire; 5) le remboursement du travail du curateur; 6) les autres frais nécessaires et raisonnables	Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus. Les dépenses relatives à la perquisition du défendeur doivent être imputées à la partie qui l'a réclamée ou à la juridiction. Voir la section relative aux honoraires des huissiers. Un tuteur a le droit de recevoir une rémunération pour représentation, conformément aux tarifs et à la procédure définis par le gouvernement ou son institution autorisée. Les frais de représentation sont supportés par la partie à l'initiative de laquelle le tuteur est désigné et qui doit payer à l'avance ses frais de représentation
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle		
	Où et dans quelles conditions est-elle applicable?	Quand l'aide est-elle totale?	Conditions?
Cas A	L'aide primaire peut être réclamée comme indiqué dans la section relative à l'aide juridictionnelle ci-dessus. L'aide secondaire peut être accordée dans les conditions définies dans la section relative à l'aide juridictionnelle ci-dessus.	L'État garantit 100% des coûts liés à l'aide juridictionnelle primaire. Les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire tiennent compte du patrimoine et des revenus de la personne (voir la section relative à l'aide juridictionnelle ci-dessus)	Les personnes qui souhaitent bénéficier de l'aide juridictionnelle primaire peuvent en faire la demande auprès de l'institution exécutive d'une municipalité, en fonction du lieu de résidence déclaré. Les personnes qui souhaitent bénéficier de l'aide juridictionnelle secondaire doivent en faire la demande, accompagnée des pièces justifiant la demande et attestant l'éligibilité à l'aide juridictionnelle secondaire.

Étude de cas	Remboursement			
	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a apportée?
Cas A	La partie gagnante peut se faire rembourser les frais de procédure par la partie perdante.	Lorsque la fourniture de l'aide juridictionnelle secondaire prend fin pour les raisons visées à l'article 23, paragraphe 1, points 1, 2 et 6, de la loi. Les coûts peuvent être recouverts auprès de la personne à qui l'aide a été accordée conformément à la procédure définie par la loi. Lorsque des prestations d'assurance sont versées après paiement des frais, les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire doivent être reversés au budget de l'État dans un délai d'un mois à compter du paiement des prestations de l'assurance, conformément à la procédure	Les frais de l'aide juridictionnelle garantie par l'État et ceux encourus par le débiteur dans le cadre de l'exécution.	Lorsque la fourniture de l'aide juridictionnelle secondaire prend fin pour les raisons visées à l'article 23, paragraphe 1, points 1, 2 et 6, de la loi. Les coûts peuvent être recouverts auprès de la personne à qui l'aide a été accordée conformément à la procédure définie par la loi. Lorsque des prestations d'assurance sont versées après paiement des frais, les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire doivent être reversés au budget de l'État dans un délai d'un mois à compter du paiement des prestations de l'assurance, conformément à la procédure

	<p>définie par le ministre de la justice. Si une personne ne reverse pas ces coûts, ils doivent être recouverts selon la procédure légale.</p> <p>Lorsque l'aide juridictionnelle secondaire a été accordée (article 12, point 6, de la loi), mais que les circonstances changent (article 11, paragraphe 2, point 1), la personne doit rembourser le montant de l'aide juridictionnelle secondaire à l'État, dans les délais impartis par le service compétent. Si elle ne le fait pas, les frais seront recouverts selon la procédure légale applicable.</p> <p>Lorsqu'une aide juridictionnelle secondaire de 50 % est fournie et qu'un demandeur ne paie pas sa part de 50% des frais de la procédure civile ou administrative dans les délais impartis, l'affaire peut se terminer sans que le juge ne se prononce sur le bien-fondé de l'affaire, et le demandeur doit rembourser les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire dans les délais impartis par le service compétent. L'État sera représenté par le service de l'aide juridictionnelle.</p>		<p>définie par le ministre de la justice. Si une personne ne reverse pas ces coûts, ils doivent être recouverts selon la procédure légale.</p> <p>Lorsque l'aide juridictionnelle secondaire a été accordée (article 12, point 6, de la loi), mais que les circonstances changent (article 11, paragraphe 2, point 1), la personne doit rembourser le montant de l'aide juridictionnelle secondaire à l'État, dans les délais impartis par le service compétent. Si elle ne le fait pas, les frais seront recouverts selon la procédure légale applicable.</p> <p>Lorsqu'une aide juridictionnelle secondaire de 50 % est fournie et qu'un demandeur ne paie pas sa part de 50% des frais de la procédure civile ou administrative dans les délais impartis, l'affaire peut se terminer sans que le juge ne se prononce sur le bien-fondé de l'affaire, et le demandeur doit rembourser les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire dans les délais impartis par le service compétent. L'État sera représenté par le service de l'aide juridictionnelle.</p>
--	--	--	--

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?
Cas A	Tous les documents de procédure et leurs annexes doivent être soumis à la juridiction dans la langue officielle de l'État.	Une partie dont les documents de procédure doivent être traduits dans une langue étrangère doit payer à l'avance une caution pour un montant défini par la cour ou le tribunal afin de couvrir les frais d'instance. Si les deux parties adressent la même demande, elles verseront la caution à parts égales.	Les personnes qui ne parlent pas la langue officielle se voient garantir le droit à des services d'interprétation/traduction durant la procédure.	La cour ou le tribunal doit payer les traducteurs/interprètes sur les fonds du budget de l'État.
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Étude de cas n° 4 – droit commercial – contrat - Lituanie

Dans cette étude de cas sur le droit commercial – droit des contrats, il a été demandé aux États membres de conseiller le vendeur au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Cas A – Situation nationale: une société a livré des marchandises d'une valeur de 20 000 EUR. Le vendeur n'a pas été payé parce que l'acheteur considère que les marchandises ne correspondent pas à ce qui avait été convenu.

Le vendeur décide d'intenter une action en justice pour obtenir le parfait paiement du prix.

Cas B – Situation transnationale: une société dont le siège social est situé dans l'État membre B livre des marchandises d'une valeur de 20 000 EUR à un acheteur situé dans l'État membre A. La législation de l'État membre B est applicable au contrat, et celui-ci est rédigé dans la langue de l'État membre B. Le vendeur n'a pas été payé parce que l'acheteur situé dans l'État membre A considère que les marchandises ne correspondent pas à ce qui avait été convenu. Le vendeur décide d'intenter une action en justice dans l'État membre A pour obtenir le parfait paiement du prix prévu par le contrat signé avec l'acheteur.

Frais en Lituanie

Frais afférents aux instances, aux appels et autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance			Appels			Modes de résolution
	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	Ce type prête-t-il
Cas A	Droit de timbre à 3 %, mais pas moins de 50 litas (en réalité, lorsque la demande ne dépasse pas 100 000 litas ou 29 000 euros)	Les participants à une procédure paient 10 litas pour une copie d'un document de procédure et 1 litas pour chaque page.	Les frais d'instance: 1) l'inspection d'un lieu; 2) la perquisition du défendeur; 3) la notification de documents de procédure; 4) l'exécution de la décision judiciaire; 5) le remboursement du travail du curateur; 6) les autres frais nécessaires et raisonnables	Droit de timbre à 3 %, mais pas moins de 50 litas (en réalité, lorsque la demande ne dépasse pas 100 000 litas ou 29 000 euros)	Les participants à une procédure paient 10 litas pour une copie d'un document de procédure et 1 litas pour chaque page.	Les frais d'instance: 1) l'inspection d'un lieu; 2) la perquisition du défendeur; 3) la notification de documents de procédure; 4) l'exécution de la décision judiciaire; 5) le remboursement du travail du curateur; 6) les autres frais nécessaires et raisonnables	Oui

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen
Cas A	La représentation par un avocat n'est pas obligatoire	Voir la section sur la réglementation des honoraires des professions juridiques ci-dessus
Cas B		

Étude de cas	Huissier de justice			Expert	
	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Non	Non	Non. Les huissiers n'interviennent qu'après l'émission de titres exécutoires Coûts de l'exécution: 1) 600 litas si la dette s'élève de 50 000 litas (env. 15 000 euros) à 100 000 litas (env. 29 000 euros); et 6% (avec un minimum de 4 000 litas) du montant de la dette exécutée pour la rétribution de l'huissier et les autres frais d'exécution, en fonction du type d'exécution et du montant des actions d'exécution;	La cour ou le tribunal peut désigner un expert ou une expertise pour des questions qui nécessitent des connaissances spéciales en sciences, en médecine, en art, en ingénierie ou en artisanat, suivant l'avis des parties à la procédure.	Une caution d'un montant fixé par la juridiction doit être payée par la partie qui demande l'expertise. Le gouvernement ou une institution autorisée définit les dépenses maximales. La cour ou le tribunal impute le paiement des frais de justice encourus par la partie gagnante à la partie adverse, même si cette dernière est exemptée du paiement des

			2) la rétribution de l'huissier dépend du montant de la dette.		frais de justice qui sont supportés par le budget de l'État.
Cas B	Non	Non	Idem que dans le cas A		

Frais d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas	Indemnisation de témoins		Gage ou caution	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût		Les témoins sont-ils indemnisés?
Cas A	Oui, les montants versés aux témoins sont ajoutés aux frais d'instance	Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus.	Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus.	La juridiction doit tenir compte de la situation matérielle de la partie qui doit supporter ces coûts. Le montant dépend de la nature de l'action procédurale et ne peut pas dépasser 100 000 litas.
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Étude de cas	Autres frais	
	Description	Coût
Cas A	Les autres frais comprennent: 1) l'inspection d'un lieu; 2) la perquisition du défendeur; 3) la notification de documents de procédure; 4) l'exécution de la décision judiciaire; 5) le remboursement du travail du curateur; 6) les autres frais nécessaires et raisonnables	Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus. Les dépenses relatives à la perquisition du défendeur doivent être imputées à la partie qui l'a réclamée ou à la juridiction. Voir la section relative aux honoraires des huissiers. Un tuteur a le droit de recevoir une rémunération pour représentation, conformément aux tarifs et à la procédure définis par le gouvernement ou son institution autorisée. Les frais de représentation sont supportés par la partie à l'initiative de laquelle le tuteur est désigné et qui doit payer à l'avance ses frais de représentation
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle	Remboursement
	Où et dans quelles conditions est-elle applicable?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?
Cas A	L'aide juridictionnelle n'est pas applicable.	La partie gagnante peut se faire rembourser les frais de procédure par la partie perdante.
Cas B		

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction	Interprétation	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?
Cas A	Tous les documents de procédure et leurs annexes doivent être soumis à la juridiction dans la langue officielle de l'État.	Les personnes qui ne parlent pas la langue officielle se voient garantir le droit à des services d'interprétation /traduction durant la procédure.	La cour ou le tribunal doit payer les traducteurs/interprètes sur les fonds du budget de l'État.
Cas B		Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Étude de cas n° 5 – droit commercial – responsabilité - Lituanie

Dans cette étude de cas sur le droit commercial – droit de la responsabilité, il a été demandé aux États membres de conseiller le client au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Case A – Situation nationale: un fabricant d'équipements de chauffage livre un appareil de chauffage à un installateur. Celui-ci revend l'appareil à un client pour équiper sa maison (et l'installe). La maison prend feu peu après. Chacune des parties (le fabricant, l'installateur, le client final) est assurée. L'origine de l'incendie est contestée. Personne ne veut indemniser le client.

Le client décide de poursuivre en justice le fabricant, l'installateur et les compagnies d'assurances pour obtenir une indemnisation complète.

Case B – Situation transnationale: un fabricant d'équipements de chauffage établi dans l'État membre B livre un appareil de chauffage à un installateur situé dans l'État membre C. L'installateur revend l'appareil à un client dans l'État membre A pour équiper sa maison (et l'installe). La maison prend feu peu après. Chacune des parties (le fabricant, l'installateur, le client final) est assurée auprès d'une compagnie d'assurances dans son propre État membre. L'origine de l'incendie est contestée. Personne ne veut indemniser le client.

Le client décide d'intenter une action en justice dans l'État membre A contre le fabricant, l'installateur et la compagnie d'assurances dans l'État membre A pour obtenir une indemnisation complète.

Frais en Lituanie

Frais afférents aux instances, aux appels et autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance			Appels		
	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais
Cas A	Droit de timbre de 3 %, avec un minimum de 50 litas (en réalité, lorsque la demande ne dépasse pas 100 000 litas ou 29 000 euros)	Les participants à une procédure paient 10 litas pour une copie d'un document de procédure et 1 litas pour chaque page.	Les frais d'instance: 1) l'inspection d'un lieu; 2) la perquisition du défendeur; 3) la notification de documents de procédure; 4) l'exécution de la décision judiciaire; 5) le remboursement du travail du curateur; 6) les autres frais nécessaires et raisonnables	Droit de timbre à 3 %, mais pas moins de 50 litas (en réalité, lorsque la demande ne dépasse pas 100 000 litas ou 29 000 euros)	Les participants à une procédure paient 10 litas pour une copie d'un document de procédure et 1 litas pour chaque page.	Les frais d'instance: 1) l'inspection d'un lieu; 2) la perquisition du défendeur; 3) la notification de documents de procédure; 4) l'exécution de la décision judiciaire; 5) le remboursement du travail du curateur; 6) les autres frais nécessaires et raisonnables

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen
Cas A	La représentation par un avocat n'est pas obligatoire	Voir la section sur la réglementation des honoraires des professions juridiques ci-dessus
Cas B		

Étude de cas	Huissier de justice			Expert	
	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Non	Non	Non. Les huissiers n'interviennent qu'après l'émission de titres exécutoires Coûts de l'exécution: 1) 600 litas si la dette s'élève de 50 000 litas (env. 15 000 euros) à 100 000 litas (env. 29 000 euros); et 6% (avec un minimum de 4 000 litas) du montant de la dette exécutée pour la rétribution de l'huissier et les autres frais d'exécution, en	La cour ou le tribunal peut désigner un expert ou une expertise pour des questions qui nécessitent des connaissances spéciales en sciences, en médecine, en art, en ingénierie ou en artisanat, suivant l'avis des parties à la procédure.	Une caution d'un montant fixé par la juridiction doit être payée par la partie qui demande l'expertise. Le gouvernement ou une institution autorisée définit les dépenses maximales. La cour ou le tribunal impute le paiement des frais de justice encourus par la partie gagnante à la partie adverse, même si cette dernière est exemptée du paiement des

			fonction du type d'exécution et du montant des actions d'exécution; 2) la rétribution de l'huissier dépend du montant de la dette.		frais de justice qui sont supportés par le budget de l'État.
Cas B	Non	Non	Idem que dans le cas A		

Frais d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas	Indemnisation de témoins		Gage ou caution	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Coût
Cas A	Oui, les montants versés aux témoins sont ajoutés aux frais d'instance	Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus.	Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus.	La juridiction doit tenir compte de la situation matérielle de la partie qui doit supporter ces coûts. Le montant dépend de la nature de l'action procédurale et ne peut pas dépasser 100 000 litas.

Étude de cas	Autres frais	
	Description	Coût
Cas A	Les autres frais comprennent: 1) l'inspection d'un lieu; 2) la perquisition du défendeur; 3) la notification de documents de procédure; 4) l'exécution de la décision judiciaire; 5) le remboursement du travail du curateur; 6) les autres frais nécessaires et raisonnables	Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus. Les dépenses relatives à la perquisition du défendeur doivent être imputées à la partie qui l'a réclamée ou à la juridiction. Voir la section relative aux honoraires des huissiers. Un tuteur a le droit de recevoir une rémunération pour représentation, conformément aux tarifs et à la procédure définis par le gouvernement ou son institution autorisée. Les frais de représentation sont supportés par la partie à l'initiative de laquelle le tuteur est désigné et qui doit payer à l'avance ses frais de représentation
Cas B		

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle		
	Où et dans quelles conditions est-elle applicable?	Quand l'aide est-elle totale?	Conditions?
Cas A	L'aide primaire peut être réclamée comme indiqué dans la section relative à l'aide juridictionnelle ci-dessus. L'aide secondaire peut être accordée dans les conditions définies dans la section relative à l'aide juridictionnelle ci-dessus.	L'État garantit 100% des coûts liés à l'aide juridictionnelle primaire. Les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire tiennent compte du patrimoine et des revenus de la personne (voir la section relative à l'aide juridictionnelle ci-dessus)	Les personnes qui souhaitent bénéficier de l'aide juridictionnelle primaire peuvent en faire la demande auprès de l'institution exécutive d'une municipalité, en fonction du lieu de résidence déclaré. Les personnes qui souhaitent bénéficier de l'aide juridictionnelle secondaire doivent en faire la demande, accompagnée des pièces justifiant la demande et attestant l'éligibilité à l'aide juridictionnelle secondaire.
Cas B	Idem que dans le cas A	Idem que dans le cas A	Idem que dans le cas A

Étude de cas	Remboursement		
	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a apportée?
Cas A			

	La partie gagnante peut se faire rembourser les frais de procédure par la partie perdante.	Les frais de l'aide juridictionnelle garantie par l'État ne peuvent pas couvrir les frais que la juridiction impute à la partie perdante ni les frais encourus dans le cadre de l'exécution.	Lorsque la fourniture de l'aide juridictionnelle secondaire prend fin pour les raisons visées à l'article 23, paragraphe 1, points 1, 2 et 6, de la loi. Les coûts peuvent être recouverts auprès de la personne à qui l'aide a été accordée conformément à la procédure définie par la loi. Lorsque des prestations d'assurance sont versées après paiement des frais, les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire doivent être reversés au budget de l'État dans un délai d'un mois à compter du paiement des prestations de l'assurance, conformément à la procédure définie par le ministre de la justice. Si une personne ne reverse pas ces coûts, ils doivent être recouverts selon la procédure légale. Lorsque l'aide juridictionnelle secondaire a été accordée (article 12, point 6, de la loi), mais que les circonstances changent (article 11, paragraphe 2, point 1), la personne doit rembourser le montant de l'aide juridictionnelle secondaire à l'État, dans les délais impartis par le service compétent. Si elle ne le fait pas, les frais seront recouverts selon la procédure légale applicable. Lorsqu'une aide juridictionnelle secondaire de 50 % est fournie et qu'un demandeur ne paie pas sa part de 50% des frais de la procédure civile ou administrative dans les délais impartis, l'affaire peut se terminer sans que le juge ne se prononce sur le bien-fondé de l'affaire, et le demandeur doit rembourser les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire dans les délais impartis par le service compétent. L'État sera représenté par le service de l'aide juridictionnelle.
Cas B	Idem que dans le cas A		Idem que dans le cas A

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?
Cas A	Tous les documents de procédure et leurs annexes doivent être soumis à la juridiction dans la langue officielle de l'État.	Une partie dont les documents de procédure doivent être traduits dans une langue étrangère doit payer à l'avance une caution pour un montant défini par la cour ou le tribunal afin de couvrir les frais d'instance. Si les deux parties adressent la même demande, elles verseront la caution à parts égales.	Les personnes qui ne parlent pas la langue officielle se voient garantir le droit à des services d'interprétation/traduction durant la procédure.	La cour ou le tribunal doit payer les traducteurs/interprètes sur les fonds du budget de l'État.
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.